

Poitiers, le 24 octobre 2022

## Pour rompre l'isolement des personnes âgées

Le CHU de Poitiers s'engage dans la prévention des pertes d'autonomie en proposant des ateliers destinés à rompre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant à domicile ou en EHPAD du territoire mélusin. Ce projet a été retenu dans le cadre d'un appel à initiatives pour développer des « actions collectives de prévention » lancé par la Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie (CFPPA), instance de financement dépendant du conseil départemental de la Vienne.

L'isolement social des seniors est un enjeu de santé public. Il a un impact négatif sur la santé et le bien-être et constitue un facteur de risque pour la santé mentale et physique. Cet isolement a été accentué par la crise liée au covid-19. Le CHU de Poitiers a donc décidé de mettre en place une action collective destinée aux personnes âgées vivant à domicile au sein du territoire mélusin et aux résidents de l'EHPAD de Lusignan afin de lutter contre l'isolement et favoriser le lien social. Le projet vise à mettre en place des cycles de 4 ateliers auxquels participeront des personnes de l'EHPAD et des personnes vivant à domicile. Les ateliers seront animés par des professionnels de l'EHPAD de Lusignan et de la Villa la Santé : ergothérapeute, animatrice et professeur d'activités physiques adaptées. Ils se dérouleront au sein de l'EHPAD de Lusignan et seront d'une durée d'environ 1h30. Un 1<sup>er</sup> cycle d'ateliers, qui débutera à la mi-novembre, portera sur :

- Ma journée en actions - Les activités du quotidien : freins, craintes et leviers pour reprendre confiance
- Je garde l'équilibre : stimulation de l'équilibre statique et dynamique en utilisant des jeux vidéo
- Mes 5 sens en action : atelier cuisine avec sollicitation des 5 sens (atelier de 3h)
- Restons en contact et connectons-nous : inclusion numérique

**Renseignements auprès de l'EHPAD de Lusignan : 05.49.89.38.00.**

### La Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie (CFPPA)

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a fait de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées l'un des objectifs majeurs du système de santé et de l'organisation du secteur social et médico-social. L'article 3 de cette loi a institué la création d'une Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie (CFPPA) dans chaque département. Cette instance a pour missions de développer les politiques de perte d'autonomie, de soutenir les actions d'accompagnement des proches aidants, et de soutenir et encourager les actions permettant d'identifier et de répondre aux besoins des seniors du département.



Stéphan Maret, directeur / Paola Da Cunha, Hélène Delafond, Gracienne Guéan chargées de communication

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MÉCÉNAT**

AGORA direction - 2 rue de la Milétrie - CS 90577 - 86021 Poitiers Cedex  
Téléphone 05 49 44 47 47 - communication@chu-poitiers.fr